

**COMMUNE DE
IZERNORE**

**PRESCRIPTIONS RELATIVES A UNE
DECLARATION PREALABLE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

DESCRIPTION DE LA DECLARATION		Référence dossier :
Déposée le : 07/11/2024 Affichée le : 07/11/2024		N° DP00119224H0055
Par :	Monsieur HUBER ARNAUD	
Demeurant à :	55 RUE DU MONTIGNON 01580 IZERNORE	
Pour :	Installation de 12 panneaux noirs en surimposition	
Sur un terrain sis :	0055 RUE DU MONTIGNON 01580 IZERNORE	
Références cadastrales :	0E-1658	

Le Maire,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUiH) approuvé le 19/12/2019 et modifié le 17/12/2020, le 24/02/2022, le 16/06/2022, le 19/07/2022, le 08/06/2023 et le 22/02/2024,

Vu le règlement de la zone U4 du PLUiH,

ARRETE

ARTICLE UN : La déclaration préalable sollicitée EST ACCORDEE pour le projet décrit dans la demande susvisée. Les travaux décrits dans la déclaration susvisée peuvent être entrepris.

N.B : Zone de sismicité 3 : Vous êtes informé que le projet autorisé par la présente décision se situe en zone de sismicité 3 définie par les décrets n° 2010-1254 et 1255 du 22.10.10. En conséquence, les règles de construction doivent respecter les normes techniques imposées en la matière par lesdits décrets et par l'arrêté ministériel du 22 octobre 2010.

IZERNORE, le 21 novembre 2024
Le Maire,

Sylvie COMUZZI

